

COMMUNIQUE

La RGPP tue !

Une deuxième vague de la révision générale des politiques publiques (RGPP) est annoncée par le gouvernement. Celle-ci serait officialisée en décembre 2009 avec la tenue d'un quatrième comité de modernisation des politiques publiques (CMPP).

Et cela alors même que les effets des 374 premières mesures concernant tous les ministères sont d'ores et déjà dévastateurs et destructeurs pour de multiples missions et compétences, pour les services, les administrations et les établissements sous tutelle et, surtout, pour tous les personnels.

La cgt-Force Ouvrière a connaissance d'un nombre croissant de suicides de fonctionnaires de l'Etat, à tous les niveaux hiérarchiques. Selon les informations dont nous disposons, les réorganisations de services en cours, les mobilités (géographiques ou fonctionnelles) imposées, annoncées ou effectives, l'individualisation à outrance ou encore la pression hiérarchique et le stress ainsi généré constituent des facteurs aggravants.

Dans une période où tous les ministères subissent des restructurations et des suppressions de postes, de moyens et d'effectifs, la brutalité incroyable et la rapidité démesurée des réorganisations (dans tous les sens), des délocalisations, des changements de postes imposés perturbent et déstabilisent les personnels.

A la perte de sens et à l'absence de compréhension de ces réorganisations d'une ampleur inégalée s'ajoutent une absence totale de concertation (du fait que la hiérarchie ne comprend même pas ce qui se passe) et un refus de prise en compte de la situation personnelle des agents.

La cgt-Force Ouvrière appelle le gouvernement à la prudence, à la modération, à la responsabilité et à la vigilance pour les femmes et les hommes du service public.


Les réorganisations en cours, liées aux premières mesures de la RGPP, doivent être revues pour en atténuer le calendrier et la portée, pour mener une étude d'impact préalable pour les personnels.

La cgt-Force Ouvrière réclame un moratoire immédiat sur les 374 mesures de l'acte I de la RGPP et s'oppose à tout nouvel acte.

La RGPP ne supprime pas uniquement des missions et des effectifs. C'est la RGPP qu'il convient de remettre en cause.

Paris, le 9 novembre 2009

Pascal PAVAGEAU

 : 06.76.77.70.39 - 01.40.52.84.45